

République Française  
**Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY**  
Département de l'Ain – Arrondissement de BELLEY

**Le Maire de la Commune de Arvière-en-Valromey**

**Vu la loi 2015-1786 de finances rectificative du 29 décembre 2015 et notamment l'article 51 ;**

**Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;**

**Vu le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2017 fixant la durée de mise à disposition des résultats des travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral dans chaque commune ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 fixant l'ouverture des travaux géométriques du plan cadastral informatisé dans le département de l'Ain ;**

**Considérant que les propriétaires fonciers non bâtis peuvent être amenés à effectuer des observations sur le plan adapté géométriquement,**

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de la commune de ARVIÈRE-EN-VALROMEY sont informés que les résultats des travaux d'adaptation du cadastre sont mis à disposition à compter du **28/05/2023**.

**Article 2 :** Les propriétaires fonciers (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le site [www.rpcu.cadastre.gouv.fr](http://www.rpcu.cadastre.gouv.fr).  
Le plan adapté géométriquement sera également disponible auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers, sis 5 rue de la Grenouillère à Bourg-en-Bresse, en libre accès sur un ordinateur dédié.

**Article 3 :** Conformément à l'arrêté ministériel du 22/09/2017, la durée de la mise à disposition du plan adapté géométriquement est de 1 mois pour la commune de ARVIÈRE-EN-VALROMEY.  
Durant cette période, les propriétaires fonciers pourront utilement faire parvenir au Service Départemental des Impôts Fonciers, leurs observations sur le plan adapté géométriquement.

Fait à Arvière-en-Valromey,  
Le 10/05/2023

Le Maire,

Annie MEURIAU

